

NDA pour un partenariat entre Khépri Invest et Céline Benhamou

4. La Partie recevant des informations confidentielles ne sera tenue à aucune des obligations citées au paragraphe 3 ci-dessus si lesdites informations :
 - Sont dans le domaine public au moment de leur réception par ladite Partie ou tombent dans le domaine public sous réserve que, dans ce dernier cas, ladite Partie n'en soit pas la cause en raison du non respect de son engagement de confidentialité ;
 - Etaient déjà connues de ladite Partie préalablement à leur transmission par l'autre Partie sous réserve qu'elle en apporte la preuve d'une manière certaine par des documents écrits portant une date indiscutable ;
 - Seraient communiquées à ladite Partie ultérieurement à la signature des présentes par un tiers ne les détenant ni directement, ni indirectement de l'autre Partie.
5. Cet accord sera régi par le droit français.
6. Cet accord prendra effet à la date de sa signature par les Parties. Chaque Partie ne sera déchargée de ses obligations de confidentialité qu'après accord préalable et écrit de la Partie à l'origine des informations confidentielles.
7. Le contenu du présent accord sera gardé confidentiel par les Parties. Etabli en cinq exemplaires originaux en langue française qui font foi.

Pour la société KHEPRI INVEST

Signature :



Nom : Mme Evelyne REVELLAT

Titre : Présidente

Fait à Rueil Malmaison, le 26 novembre 2019

Pour Mme Céline BENHAMOU

Signature :



Titre : Praticienne en Neurofeedback

Fait à Nogent-sur-Marne, le 26 novembre 2019